



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 janvier 2024
Français
Original : anglais
Anglais, français et espagnol
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2024

6-9 février 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Gambie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Gambie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période de mars 2024 à décembre 2028, soit un montant de 10 185 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 27 096 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2024/1.

Remarque : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Depuis 2017, la Gambie connaît une évolution sociopolitique majeure, qui a conduit à une transition démocratique et à d'importantes réformes¹. Selon les données de la Banque mondiale, le taux national de pauvreté a diminué, passant de 48,6 % en 2015 à 45,8 % en 2019. Toutefois, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a entraîné un recul des progrès réalisés. En 2022, le taux de pauvreté atteignait 53,4 % et le niveau d'inégalité, un coefficient de Gini de 0,33. L'Indice global de la pauvreté multidimensionnelle 2023 indique que celle-ci touche 41,7 % de la population gambienne, notamment les enfants², particulièrement en ce qui concerne l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (EAH), la nutrition et l'éducation³. D'après les estimations réalisées par le Gouvernement, d'ici à 2027, le taux de pauvreté devrait s'améliorer et retrouver son niveau de 2015, soit 48 %, et l'indice d'inégalité devrait diminuer jusqu'à 0,28.

2. Avec une population estimée à 2,6 millions de personnes en 2021 et une densité de 203 habitants par km², la Gambie est l'un des plus petits pays de l'Afrique de l'Ouest, mais également l'un des plus densément peuplés du continent. D'après le dernier recensement (2013), les enfants âgés de 0 à 17 ans représentent 49,4 % de la population. Par ailleurs, le taux global de handicap est de 1,2 %⁴. Les personnes handicapées, en particulier les enfants et les adolescents, ont un accès limité aux services sociaux de base⁵. Selon l'indice de développement humain⁶, la Gambie se classe 174e sur 191 pays, et figure parmi les pays d'Afrique où les enfants et les adolescents sont les plus exposés aux risques liés aux changements climatiques. Elle se caractérise par de basses altitudes, associées à une forte dépendance à l'égard d'une agriculture pluviale de subsistance, à des systèmes de drainage et de gestion des eaux de pluie inadéquats et à une urbanisation rapide. En 2022, la Gambie a connu les pires inondations de son histoire, lesquelles ont touché 95 609 personnes, notamment des enfants et des adolescents⁷.

3. Le projet de Plan national de développement 2023-2027 exprime un engagement en faveur d'une transition démocratique et de la réalisation d'un développement durable. Le Plan encourage la collaboration entre le Gouvernement, le système des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment les organisations de la société civile, par l'intermédiaire du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en vue de progresser vers l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). Par ailleurs, la Gambie a ratifié plusieurs traités ayant trait aux droits fondamentaux, dont la Convention relative aux droits de l'enfant, et soumis des rapports au Comité sur les droits de l'enfant en 1999 (rapport initial) et en 2011 (rapport combiné). En 2015, dans ses conclusions sur les deuxième et troisième rapports périodiques combinés soumis par la Gambie, le Comité soulignait qu'au cours des dernières années, le pays avait accompli des progrès considérables en matière de réalisation des droits de l'enfant. Cependant, la stabilité économique et sociale de la Gambie est menacée par la conjoncture économique mondiale

¹ Sauf indication contraire, les sources utilisées dans la section consacrée aux fondements du programme sont les suivantes : l'analyse de la situation des enfants et des adolescents en Gambie, 2021 ; l'analyse commune de pays des Nations Unies, 2021 ; le projet révisé du Plan national de développement de la Gambie 2023-2027 ; et l'Annuaire statistique de la Gambie, 2021.

² Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Indice de pauvreté multidimensionnelle : la Gambie. 2023.

³ UNICEF Gambie, *Children in the Gambia: Multidimensional Analysis of Child Poverty*. 2022.

⁴ Bureau de la statistique et du recensement de la population et du logement de la Gambie, 2013.

⁵ Nations Unies, *Analyse de la situation des droits des personnes handicapées : rapport de pays pour la Gambie*. 2021.

⁶ PNUD, *Rapport sur le développement humain 2021/2022*.

⁷ République de la Gambie, Agence nationale de gestion des catastrophes, 2022.

préoccupante, conjuguée à l'instabilité accrue de la région du Sahel, à l'exposition aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement. Cette situation requiert une résilience fondée sur la prise en compte des risques et une programmation adaptative.

4. La Gambie a accompli des progrès considérables dans la promotion de la santé de la mère et de l'enfant, contribuant ainsi à l'objectif de développement durable n° 3. Entre 2013 et 2020, le taux de mortalité maternelle a baissé, passant de 433 à 289 pour 100 000 naissances vivantes, de même que le taux de mortalité infantile (chez les enfants âgés de 1 à 5 ans), qui est passé de 20 à 15 pour 1 000 naissances vivantes. Les tendances au niveau national révèlent également un recul des grossesses précoces, passées de 18 % en 2013 à 14 % en 2020⁸. Par ailleurs, le pays est parvenu à maintenir à plus de 79 % la couverture vaccinale des enfants ayant reçu la troisième dose de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC). En ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 2, l'allaitement maternel exclusif a augmenté, passant de 47 % en 2013 à 54 % en 2020, et contribué à une baisse de la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, passée de 25 à 18 % durant la même période. S'agissant de l'objectif de développement durable n° 4, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire a progressé, passant de 79 % en 2017 à 96 % en 2022⁹. Ces tendances positives ont été enregistrées malgré les difficultés générées par la pandémie de COVID-19. Toutefois, il demeure essentiel d'accélérer, dans les années à venir, l'élaboration de stratégies équitables, durables et fondées sur des données probantes afin de réaliser les droits des enfants et des adolescents, en particulier des plus vulnérables, dans tous les secteurs.

5. D'après le Rapport sur le développement durable, les résultats relatifs aux objectifs de développement durable n° 1, 5 et 16 s'améliorent légèrement. Ainsi, dans le cadre de l'ODD 5, le ratio du nombre moyen d'années d'éducation des femmes par rapport à celui des hommes a augmenté, passant de 60,32 % en 2015 à 68,16 % en 2021¹⁰. En revanche, les résultats relatifs aux objectifs de développement durable n° 2, 3, 4 et 6 stagnent. Ainsi, bien que la baisse de la mortalité infantile suive une tendance encourageante, plus de la moitié des décès chez les enfants de moins de 5 ans surviennent durant les périodes néonatale et infantile, où les taux de mortalité ont augmenté, passant respectivement de 22 à 29 et de 34 à 42 pour 1 000 naissances vivantes. En outre, malgré des améliorations, le taux de mortalité maternelle est largement supérieur à la cible mondiale de 70 pour 100 000, et le pourcentage de nouveau-nés survivants ayant reçu la troisième dose de vaccin DTC a sensiblement diminué, passant de 85 % en 2020 à 79 % en 2022. Si la prévalence nationale du VIH reste stable, à 1,52 % en 2020, elle est toutefois supérieure aux moyennes régionale et mondiale.

6. Bien que le retard de croissance et l'émaciation aient reculé de manière significative chez les enfants âgés de moins de 5 ans, ces pathologies demeurent un problème de santé publique. Il est à souligner que la mise au sein précoce a diminué, passant de 51,5 % en 2013 à 35,5 % en 2020, et que seuls 22 % des enfants de moins de 2 ans ont accès à une alimentation diversifiée. Si la proportion de ménages ayant accès au moins à des services de base d'approvisionnement en eau a légèrement progressé en 2020, atteignant 81 % contre 79 % en 2015, la population rurale accuse un retard par rapport à la population urbaine (69 % contre 88 %). Au cours de la même période, le taux d'accès au moins à des services d'assainissement de base est resté stable, passant de 46 % à 47 %, et le pays n'a pas encore atteint « le dernier

⁸ Enquête démographique et de santé réalisée en Gambie, 2019/2020.

⁹ Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement de la Gambie (SIGE), 2022.

¹⁰ Rapport sur le développement durable, « The Gambie ». 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://dashboards.sdindex.org/profiles/gambia-the>.

kilomètre » en ce qui concerne l'élimination de la défécation à l'air libre. De même, la proportion de ménages disposant au moins d'installations de base pour le lavage des mains n'a pas évolué, demeurant à 18 % en 2020. Si le pourcentage des établissements scolaires qui répondent aux normes nationales EAH, et qui sont notamment équipés d'installations respectueuses de l'égalité des genres et adaptées au handicap, est de 83 %, d'importantes disparités persistent entre les zones urbaines et rurales¹¹.

7. Malgré l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et la réalisation de progrès en matière d'égalité des genres, la Gambie connaît une crise de l'apprentissage résultant de plusieurs facteurs. Elle est aggravée par une participation insuffisante au développement de la petite enfance, 69 % seulement des enfants en première année d'enseignement primaire ayant reçu une éducation préscolaire. En outre, seuls 50 % des élèves de cinquième année de primaire maîtrisent l'anglais et 32 % les mathématiques (test d'évaluation nationale de 2022) ; environ 63 % des élèves (57,5 % de garçons et 68 % de filles) achèvent le premier cycle du secondaire, et seuls 42 % (38,4 % de garçons et 44,9 % de filles) le deuxième cycle du secondaire¹².

8. La plupart des données relatives à la protection de l'enfance, couvrant les domaines de l'enregistrement des naissances, de la violence et des mutilations génitales féminines, proviennent de l'enquête par grappes à indicateurs multiples. Malgré des progrès dans le renforcement du système national de données sur la protection de l'enfance, la collecte et l'analyse des données administratives demeurent difficiles. D'après l'enquête par grappes à indicateurs multiples de 2018, le taux d'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 5 ans a augmenté, passant de 52,5 % en 2010 à 57,9 % en 2018. L'analyse des tendances fondée sur cette enquête montre que la proportion d'enfants victimes de violence n'a pas varié, demeurant à 89 %. Par ailleurs, 50,6 % des filles âgées de 0 à 14 ans et 27,3 % des filles âgées de 0 à 4 ans ont subi des mutilations génitales féminines, avec des disparités entre les zones urbaines et rurales¹³. L'enquête démographique et de santé (EDS) de 2019/2020 a révélé que 14 % des femmes âgées de 15 à 49 ans avaient été victimes de violences physiques ou sexuelles, et que 26 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans n'ayant jamais été mariées avaient fait l'objet de violences physiques, sexuelles ou psychologiques commises par leur partenaire actuel ou le plus récent¹⁴. L'UNICEF et le Fond des Nations Unies pour la population (UNFPA) ont appuyé l'amélioration du signalement des incidents par des centres polyvalents, ainsi que les interventions menées auprès des personnes survivantes et leur orientation vers différents services, notamment de santé, de justice et de soutien psychosocial. Les dernières données disponibles, datant de 2017, indiquent qu'en raison des migrations internes, interrégionales et extracontinentales, les enfants demeurent exposés au risque d'exploitation et de traite en Gambie¹⁵.

9. En raison de la disponibilité limitée de données ventilées de qualité, la situation des filles, des garçons et des adolescents en Gambie, en particulier des plus vulnérables – dont les enfants handicapés –, demeure difficile. En outre, malgré les tendances positives observées en matière d'allocations budgétaires destinées aux enfants, notamment dans l'éducation (14 % en 2022 et 17 % en 2023), il convient de renforcer l'efficacité du suivi des dépenses réalisées dans les secteurs sociaux. Par ailleurs, les progrès accomplis en faveur de la transition numérique restent limités,

¹¹ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2021.

¹² SIGE, 2022.

¹³ Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2018.

¹⁴ Études démographiques et de santé réalisées en Gambie, 2019/2020.

¹⁵ UNICEF, Analyse de situation des droits des enfants, 2022.

avec un accès inégal des enfants et des adolescents à la connectivité numérique. La dynamique nationale encourageante constitue une occasion d'inciter le secteur privé à investir dans des services sociaux adaptés aux besoins des enfants et dans la technologie au service des stratégies de développement.

10. Le nouveau programme de pays est orienté par le Plan national de développement, l'analyse commune de pays 2021 et l'analyse de la situation des enfants et des adolescents en Gambie en 2021, lesquels ont recensé des obstacles majeurs à la progression des droits de l'enfant. Parmi ces derniers figurent : a) au niveau de l'environnement favorable, des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité, une faible application des lois, un financement public insuffisant pour les enfants et un manque de soutien politique aux plus défavorisés ; b) au niveau de l'offre, une disponibilité limitée de services sociaux de qualité, en particulier en milieu rural, ainsi qu'une motivation et des capacités insuffisantes chez les prestataires de services sociaux ; c) et au niveau de la demande, la persistance de pratiques néfastes, principalement à l'encontre des filles, ainsi qu'une mobilisation et un engagement insuffisants des communautés, notamment des adolescents, en faveur d'un accès accru aux services existants, du recours à ceux-ci et de l'adoption de comportements positifs.

11. Les enseignements tirés de l'utilisation de U-Report durant la pandémie de COVID-19 montrent que la mise à profit de la technologie et des plateformes numériques peut améliorer la participation des adolescents au renforcement de l'accès à certains services, notamment à l'apprentissage en ligne. Durant la pandémie, les adolescents ont joué le rôle de mobilisateurs sociaux en promouvant le recours à la vaccination et les comportements préventifs, et se sont révélés des agents du changement et des contributeurs à la prise de décisions. La participation et l'engagement des adolescents, en particulier des filles, notamment par l'intermédiaire de la très active Assemblée nationale des enfants, demeurent fondamentaux pour la réalisation du droit des jeunes à prendre part au processus décisionnel. L'UNICEF et ses partenaires continueront de fournir des plateformes où les adolescents pourront faire entendre leurs voix sur les questions touchant à leur bien-être, notamment, les changements climatiques, la violence liée au genre et les compétences à acquérir pour l'avenir.

12. Les enseignements tirés du précédent programme de pays montrent également que malgré des progrès encourageants dans la couverture des services sociaux, il demeure essentiel d'investir durablement dans le renforcement des structures décentralisées et de promouvoir la participation communautaire. Si 63 % de la population est concentrée dans les zones urbaines, l'analyse des privations multiples indique que les enfants et les adolescents vivant en milieu rural sont les plus vulnérables¹⁶. Afin d'améliorer la convergence et la coordination pour la fourniture efficace de services sociaux adaptés aux besoins des enfants, l'UNICEF devra renforcer les partenariats audacieux et appuyer des mécanismes de suivi innovants au niveau local. Dans le cadre de l'appui à la décentralisation, l'avantage comparatif de l'UNICEF réside dans la promotion de bonnes pratiques en matière de parentalité, et du changement des comportements au moyen d'une approche multisectorielle, en particulier durant les 1 000 premiers jours de la vie. Selon les résultats d'une évaluation réalisée par l'UNICEF en 2019, les interventions relatives à la parentalité se sont notamment traduites par un effet positif sur la participation des pères et la fourniture aux mères d'un soutien pratique accru en matière d'éducation des enfants¹⁷.

¹⁶ UNICEF, *Children in the Gambia: Multidimensional Analysis of Child Poverty*. 2022.

¹⁷ UNICEF, *Parenting Practices for Early Childhood Development (ECD) in the Gambia: Project Stock-taking Review*. Février 2020.

Priorités du programme et partenariats

13. L'UNICEF en Gambie prévoit d'accélérer les progrès dans la réalisation des droits de l'enfant, notamment des adolescents, par la mise en œuvre de stratégies durables et équitables fondées sur les principes directeurs de l'égalité des genres et de la non-discrimination, la volonté de ne laisser personne de côté et l'action humanitaire. Le programme de pays accordera la priorité aux piliers du Plan national de développement, centrés sur le renforcement de la résilience communautaire pour faire face aux chocs et aux crises, la réforme de la gouvernance, le développement et l'autonomisation des ressources humaines, et l'inclusion sociale. Le programme de pays contribuera aux avancées du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation progressive des droits de l'enfant, en s'appuyant sur les conclusions formulées en 2015 par le Comité des droits de l'enfant.

14. Il contribuera également au Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025, notamment en accélérant les actions menées dans le cadre des principaux résultats pour les enfants d'Afrique de l'Ouest et centrale. En outre, le Plan d'action 2022-2025 pour l'égalité des genres de l'UNICEF, qui souligne les changements structurels et normatifs à mettre en place afin de combattre les facteurs sous-jacents des inégalités de genre, orientera l'ensemble des aspects du programme. Celui-ci sera par conséquent planifié et mis en œuvre de manière à valoriser la voix et la place des femmes et des filles, au même titre que celles des hommes et des garçons.

15. Inspiré par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme de pays a été élaboré en étroite concertation avec le Gouvernement, les enfants et les adolescents, les organisations de la société civile, les communautés et d'autres parties prenantes clés, en tenant compte des liens entre action humanitaire, paix et développement. L'UNICEF renforcera les activités conjointes et la complémentarité avec les agences du système des Nations Unies, en contribuant aux trois priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2024-2028), à savoir la création de moyens de subsistance écologiques, résilients et inclusifs ; le développement humain, l'inclusion sociale et la gouvernance axée sur les personnes ; et un financement du développement et des partenariats stratégiques innovants et intégrés.

16. Le nouveau programme de pays vise à permettre aux enfants et aux adolescents vulnérables et exclus en Gambie, ainsi qu'à tous les garçons et les filles du pays, de survivre, d'apprendre, d'être protégés, de participer aux débats sur les questions les concernant, et de s'épanouir dans un environnement sûr et résilient.

17. Tenant compte des enseignements tirés et des priorités définies avec les partenaires, la théorie du changement de ce programme est la suivante :

a) si les interlocuteurs nationaux augmentent leurs investissements dans la collecte de données relatives aux enfants et aux adolescents, et ont les capacités d'analyser les causes profondes des vulnérabilités et de l'exclusion des enfants et des adolescents ;

b) si les ressources nationales et les financements externes, notamment ceux provenant du secteur privé, sont accrus et axés sur la création de services sociaux adaptés aux besoins des enfants et des adolescents et sensibles au genre ;

c) si les institutions et les acteurs décentralisés ont les ressources et les capacités nécessaires pour prendre des décisions pertinentes au niveau local afin de répondre aux besoins des enfants, des adolescents et des communautés les plus vulnérables ;

d) si les interlocuteurs nationaux investissent dans la mise en place de services adaptés aux enfants et aux adolescents et plus résilients aux chocs et aux crises, notamment aux changements climatiques ; et

e) si les programmes prennent en compte les facteurs comportementaux et structurels au moyen d'une approche inclusive en matière de genre et de responsabilité sociale, et que les enfants et les adolescents participent de manière significative aux processus nationaux de prise de décisions concernant leur bien-être ;

Alors, le programme de pays pour la Gambie aura atteint son objectif.

18. D'une manière générale, le programme tirera le meilleur parti de stratégies clés fondées sur des données probantes, telles que : a) la production, l'analyse et l'utilisation de données ventilées sur les enfants et les adolescents ; b) le plaidoyer et la fourniture d'un appui technique de haut niveau en faveur d'investissements accrus dans des services sociaux équitables et adaptés aux besoins des enfants, propices à un changement systémique ; c) la mise à profit de partenariats stratégiques, notamment ceux qui ont été établis avec le secteur privé et les organisations de la société civile ; d) le déploiement à grande échelle de stratégies de changement social et comportemental tenant compte des questions de genre et s'appuyant notamment sur la participation des enfants et des adolescents ; e) la promotion de stratégies de renforcement de la résilience, d'une programmation sensible aux risques et de l'intégration de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence ; f) la modélisation de l'utilisation des nouvelles technologies pour atteindre les enfants et les adolescents les plus vulnérables ; et g) l'investissement dans des approches multisectorielles probantes, telles que l'éducation parentale, afin de mettre à l'échelle des interventions visant à remédier à diverses privations des droits de l'enfant.

Chaque enfant survit et s'épanouit

19. Le programme de pays soutiendra également les piliers I, II, IV et VI du Plan national de développement, en mettant l'accent sur la santé, la nutrition et les services EAH, et contribuera aux réalisations 1.1, 2.1, 2.2 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en répondant aux besoins des enfants et des adolescents vulnérables, en particulier ceux vivant en milieu rural, dans les domaines susmentionnés.

20. Conformément à la Politique nationale de santé (2021-2030) et aux recommandations issues des conclusions formulées en 2015 par le Comité sur les droits de l'enfant, l'UNICEF plaidera en faveur du renforcement du système de soins de santé primaires et fournira un appui à cette fin, en collaboration avec des partenaires tels que Gavi (l'Alliance du Vaccin), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNFPA. Plus particulièrement, le programme de pays intensifiera le soutien apporté au déploiement de personnel qualifié afin d'assurer les services essentiels de santé et de nutrition de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Il renforcera les capacités pour accroître le nombre de naissances vivantes enregistrées dans les établissements de santé et garantir une prise en charge communautaire intégrée de qualité des maladies néonatales et infantiles. Pour que la Gambie puisse retrouver le statut de pays doté d'une couverture vaccinale élevée des enfants, il sera crucial d'atteindre les enfants insuffisamment vaccinés ou n'ayant reçu aucune dose de vaccin. Par conséquent, le programme appuiera le recours accru à la vaccination de routine pour les enfants en renforçant la chaîne d'approvisionnement et en développant la confiance dans les vaccins. Il étendra également la couverture vaccinale contre le papillomavirus humain chez les adolescentes. En collaboration avec l'UNFPA, l'UNICEF soutiendra les capacités du système de santé national dans la lutte contre le VIH/sida en fournissant une assistance technique pour la prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

21. Conformément à la Politique nationale en matière de nutrition (2021-2025), le programme de pays contribuera à la mise en œuvre et au suivi de stratégies visant à prévenir toutes les formes de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans. Il sera appliqué au moyen d'une approche multisectorielle, en étroite collaboration avec les secteurs de la santé, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'éducation et de la protection sociale. Il promouvra l'institutionnalisation de l'allaitement maternel dans les hôpitaux adaptés aux bébés. De même, la fourniture de conseils sur les pratiques optimales en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sera intensifiée dans les communautés, afin d'encourager et de préserver l'allaitement maternel, et d'améliorer les soins attentifs et les pratiques parentales. Le programme appuiera l'adoption de directives élaborées par l'OMS et l'UNICEF pour la prévention, la détection précoce et la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère. Par ailleurs, l'UNICEF soutiendra l'achat de produits nutritionnels vitaux et élargira la participation des communautés à la détection précoce et au traitement de l'émaciation sévère chez les enfants.

22. Dans le domaine de l'EAH, l'UNICEF et ses partenaires contribueront à l'évaluation chiffrée des coûts et au financement de la stratégie nationale en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Afin d'améliorer l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau et d'assainissement, le programme appuiera le développement d'installations EAH résilientes aux changements climatiques et respectueuses de l'environnement dans les centres de santé et de nutrition, les établissements scolaires et les communautés, en particulier dans les zones rurales, et accélérera les efforts en cours pour éliminer la défécation à l'air libre. Parallèlement aux interventions relatives à l'éducation, le programme promouvra la prise en compte des questions de genre dans les installations EAH, afin de répondre aux besoins des adolescentes liés à la santé menstruelle et à l'hygiène. Des actions de sensibilisation à l'hygiène et au lavage des mains seront menées dans les établissements scolaires et les communautés, en adoptant notamment une approche multisectorielle. Le programme EAH renforcera également la préparation et la réponse aux situations d'urgence grâce au repositionnement de fournitures essentielles et à un soutien aux efforts nationaux en matière d'interventions d'urgence.

Chaque enfant apprend et se développe

23. Le programme de pays soutiendra les piliers II, IV et VI du Plan national de développement et contribuera aux réalisations 2.1, 2.2 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en accordant une attention particulière à l'éducation et au développement des compétences. Conformément à la Politique nationale en matière d'éducation (2016-2030) et aux recommandations issues des conclusions formulées en 2015 par le Comité sur les droits de l'enfant, le programme appuiera la création d'un système éducatif résilient, inclusif et tenant compte des questions de genre, en mettant l'accent sur la revue des politiques, l'amélioration de la coordination sectorielle et la mise à profit des partenariats pour le financement de l'éducation.

24. L'UNICEF et ses partenaires, dont les organisations de la société civile, élaboreront des solutions tenant compte des questions de genre pour les enfants et les adolescents non scolarisés, notamment ceux en situation de handicap, tireront parti des technologies numériques et donneront aux enfants, aux adolescents et aux communautés les moyens de bénéficier d'un accès accru à un apprentissage de qualité. En outre, l'UNICEF et ses partenaires élargiront les possibilités de préparation à la scolarité et promouvront l'amélioration de la qualité du développement de la petite enfance.

25. Afin de soutenir l'engagement du Gouvernement au regard du Sommet sur la transformation de l'éducation, et en collaboration avec la Banque mondiale, le Partenariat mondial pour l'éducation et les groupes locaux des partenaires de l'éducation, le programme de pays sera axé sur les résultats d'apprentissage. Il appuiera en particulier le renforcement des capacités des enseignants et des responsables éducatifs afin d'améliorer la maîtrise des aptitudes fondamentales en lecture, écriture et calcul, ainsi que l'acquisition des compétences et des comportements du XXI^e siècle, tels que la sensibilisation aux changements climatiques. Le programme accordera la priorité à l'amélioration des programmes d'enseignement et à la promotion d'environnements d'apprentissage sûrs et protecteurs.

Chaque enfant est protégé contre les violences, l'exploitation et les pratiques néfastes et bénéficie d'une identité juridique

26. Le programme de pays soutiendra les piliers II, IV et VI du Plan national de développement et contribuera aux réalisations 2.1, 2.2 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il fera en sorte d'accélérer l'accès universel à l'enregistrement des naissances et de renforcer la prévention de la violence à l'égard des enfants, en particulier la violence sexuelle, ainsi que la réponse apportée à celle-ci, et continuera de lutter contre les pratiques néfastes, notamment les mutilations génitales féminines, touchant les enfants et les adolescents.

27. S'appuyant sur la Loi relative aux enfants (2005), les recommandations issues des conclusions formulées en 2015 par le Comité sur les droits de l'enfant et la Stratégie nationale de protection de l'enfance (2023-2028), le programme sera mis en œuvre en partenariat avec le Comité directeur national pour la protection de l'enfance. Il accordera la priorité à l'avancement des réformes juridiques et politiques telles que la Loi relative aux enfants et l'Amendement de la Loi relative aux femmes (2015), au renforcement de l'application de la législation et à l'amélioration des systèmes de données liés à l'administration de la protection de l'enfance. En outre, le programme améliorera la coordination multisectorielle avec les systèmes de santé, d'éducation et de justice, et renforcera les effectifs des services sociaux du pays, ainsi que le système national de prise en charge des cas relevant de la protection de l'enfance. S'appuyant sur la Loi relative aux délits sexuels (2013), il mettra l'accent sur la production de données probantes, la sensibilisation, la fourniture d'un soutien juridique aux personnes survivantes, et la promotion d'actions communautaires contre la violence sexuelle.

28. Conformément à la Stratégie nationale de lutte contre les mutilations génitales féminines (2020), et en étroite collaboration avec l'UNFPA, le programme accélérera les efforts déployés pour éliminer cette pratique. L'UNICEF et ses partenaires, dont les organisations de la société civile, appuieront l'amélioration et l'application des lois existantes, encourageront le changement social et comportemental en faveur de l'égalité des genres, et contribueront à l'intensification des mesures visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines et à d'autres pratiques néfastes, en particulier dans les zones rurales.

29. Conformément à la Loi sur l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages (1990), et en collaboration avec les parties prenantes, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, le programme accélérera les efforts déployés en faveur de l'enregistrement des naissances et fera en sorte que chaque enfant reçoive un certificat de naissance. Il veillera particulièrement à aligner les cadres politiques juridiques relatifs à l'enregistrement des naissances sur les normes internationales, et appuiera la

transition vers le système d'enregistrement numérique et son interopérabilité avec le système de santé par le biais du système d'enregistrement des actes d'état civil et de statistiques de l'état civil.

Chaque enfant vit à l'abri de la pauvreté

30. Le programme de pays soutiendra les piliers I, II et VI du Plan national de développement et contribuera aux réalisations 1.1, 2.1, 2.2 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il mettra l'accent sur l'accroissement du financement public et le renforcement du système de protection sociale pour les enfants et les adolescents les plus vulnérables de la Gambie.

31. S'appuyant sur les recommandations issues des conclusions formulées en 2015 par le Comité sur les droits de l'enfant et sur la Politique nationale en matière de protection sociale (2015-2025), le programme accordera la priorité à la planification, à l'allocation des ressources et aux dépenses budgétaires tenant compte des questions de genre et adaptées aux besoins des enfants, en renforçant les institutions, en améliorant la coordination et en assurant un suivi aux niveaux national et décentralisé. En collaboration avec ses partenaires, dont la Banque mondiale, l'UNICEF appuiera la gestion des données relatives à la pauvreté infantile afin de susciter des investissements accrus en faveur d'un secteur social réactif aux chocs. Le programme promouvra la participation des détenteurs des droits à la planification budgétaire, en particulier au niveau décentralisé.

32. Il renforcera le système national de protection sociale afin de répondre aux besoins des enfants et des adolescents vulnérables, ainsi qu'à ceux de leurs parents et des personnes s'occupant d'eux, et de contribuer ainsi à l'atténuation des effets de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Les partenariats stratégiques avec la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres acteurs seront maintenus pour garantir un registre social inclusif et opérationnel, fonctionnant en lien avec les autres systèmes de données relatives à l'enfance.

Efficacité du programme

33. Le programme sera géré conformément aux normes de l'organisation et promouvra des approches multisectorielles tenant compte des questions de genre et adaptées à l'âge, ainsi que des systèmes résilients, renforcera les stratégies de changement social et comportemental, et intégrera dans tous les secteurs la préparation et la réponse aux situations d'urgence, en particulier aux risques liés aux changements climatiques.

34. Des actions de plaidoyer et une communication externe stratégiques, tirant notamment davantage parti des technologies numériques, appuieront la mise en œuvre du programme. Les partenariats public-privé seront maintenus afin de soutenir le développement de la connectivité et de favoriser ainsi un accès accru des enfants et des adolescents à l'éducation numérique et aux contenus technologiques conçus pour eux. La production de données probantes et la gestion des connaissances orienteront la stratégie en matière de plaidoyer, ainsi que les partenariats stratégiques avec le système des Nations Unies, le secteur privé, les universités et les institutions financières internationales. En outre, les entités bilatérales et multilatérales seront mises à profit pour faire avancer le programme d'action en faveur des enfants et des adolescents en Gambie.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant survit et s'épanouit	3 995	10 812	14 807
Chaque enfant apprend et se développe	1 206	4 674	5 880
Chaque enfant est protégé contre les violences, l'exploitation et les pratiques néfastes et bénéficie d'une identité juridique	1 122	7 446	8 568
Chaque enfant vit à l'abri de la pauvreté	391	3 771	4 162
Efficacité du programme	3 471	393	3 864
Total	10 185	27 096	37 281

Administration du programme et gestion des risques

35. Le présent programme de pays décrit les contributions de l'UNICEF au Plan national de développement de la Gambie 2023-2027, au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux objectifs de développement durable. Il constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'obtention des résultats prévus et l'utilisation des ressources attribuées au programme.

36. Il sera coordonné dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et mis en œuvre en coopération avec le Gouvernement de la Gambie, sous la direction du Ministère des finances et des affaires économiques. L'UNICEF codirigera et soutiendra les mécanismes de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies.

37. Les principaux risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre du programme sont notamment les répercussions de l'instabilité politique mondiale et régionale sur les investissements réalisés en faveur du programme de défense des droits de l'enfant. Compte tenu des risques climatiques et sanitaires, le programme a été préparé dans le cadre de la programmation sensible aux risques et intégrera la gestion de la continuité des opérations.

38. L'UNICEF continuera de renforcer les capacités des partenaires en ce qui concerne l'approche harmonisée sur les transferts de fonds, ainsi que les mesures et les normes relatives à la protection contre l'exploitation et les abus sexuelles.

Suivi, apprentissage et évaluation

39. Conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, au Plan national de développement et aux objectifs de développement durable, le cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources, le plan d'évaluation chiffré et le plan intégré de suivi et d'évaluation constituent le fondement du suivi, de l'apprentissage et de l'établissement de rapports relatifs au programme.

40. Les plans de travail conjointement élaborés avec les interlocuteurs nationaux refléteront la vision du nouveau programme de pays et définiront des cibles à mi-parcours permettant une adaptabilité accrue selon l'évolution de la situation des

enfants. Des revues du programme seront planifiées dans l'optique d'actualiser les progrès réalisés vers le changement systémique et les résultats du point de vue des réalisations. Durant la mise en œuvre du programme de pays, les évaluations viseront en priorité à vérifier la pérennisation de la couverture vaccinale et des progrès accomplis dans la réduction du nombre d'enfants non scolarisés. L'UNICEF contribuera à renforcer les capacités nationales d'évaluation afin de soutenir l'apprentissage en faveur du déploiement à grande échelle d'interventions à fort impact, et renforcera les capacités des partenaires à axer la planification fondée sur des données probantes sur les enfants et les adolescents vulnérables.

41. Les enseignements tirés des évaluations et d'autres études, ainsi que l'évaluation du programme de pays, seront utilisés pour améliorer le plaidoyer et la mise en œuvre des programmes en cours et à venir. L'UNICEF collaborera avec ses partenaires, notamment les universités, les instituts de recherche et le Bureau de la statistique de la Gambie, au renforcement des capacités nationales en matière de suivi des droits de l'enfant, ainsi que de collecte, d'analyse et d'utilisation des données relatives à ceux-ci, afin d'orienter le plaidoyer politique et l'élaboration des politiques. L'UNICEF appuiera les initiatives de collecte de données telles que le recensement national, les enquêtes par grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et de santé et les enquêtes SMART (Suivi et évaluation normalisés des phases des secours et de la transition), en mettant l'accent sur les données ventilées concernant les enfants et les adolescents afin de remédier aux inégalités.

42. Conformément au mandat de l'UNICEF, des actions continues de plaidoyer et de soutien seront menées pour assurer un suivi régulier de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment par l'intermédiaire de rapports périodiques selon le calendrier prévu. L'UNICEF collaborera avec le système des Nations Unies et les partenaires nationaux au suivi de la mise en œuvre d'autres instruments relatifs aux droits fondamentaux, tels que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement de la Gambie et l'UNICEF, mars 2024-décembre 2028

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 3, 6 à 9, 13 à 15, 19, 23 et 24, 28 et 29, 31 à 35, 37 et 40 Priorités nationales : Objectifs de développement durable 1 à 6, 10, 13, 16 et 17, et piliers I, II, IV et VI du Plan national de développement
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1.1, 2.1, 2.2 et 3
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1.1, 2.1, 2.2 et 3	Réalisation 1 D'ici à 2028, les enfants, les adolescents et les femmes, en particulier les plus exclus, ont un accès équitable à des services de soins de santé primaires et de nutrition, ainsi qu'à des services de base d'approvisionnement en eau et d'assainissement résilients et de qualité, et les utilisent.	Pourcentage de femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins quatre visites prénatales Niveau de référence : 78,5 % (EDS 2019/2020) Niveau cible : 85 %	EDS/Enquêtes par grappe à indicateurs multiples/Système d'information sur la gestion de la santé	Le système de santé dispose de capacités accrues pour améliorer les soins de santé primaires destinés aux mères et aux enfants, en particulier aux nouveau-nés. Les enfants, les adolescents et les femmes vulnérables utilisent les services de santé, de	Ministère de la santé et autres ministères, départements et organismes Gavi, l'Alliance du Vaccin Agence des États-Unis pour le développement international Gouvernement du Japon Système des Nations Unies	3 995	10 812	14 807
		Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 mois nourris exclusivement au sein Niveau de référence : 54 % (EDS 2019/2020) Niveau cible : 59 %	EDS/Enquêtes par grappe à indicateurs multiples/Examens sectoriels					
		Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance Niveau de référence : 18 % (EDS 2019/2020) Niveau cible : 14,7 %	EDS/Enquêtes par grappe à indicateurs multiples					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses de vaccin DTC/pentavalent à l'échelle nationale Niveau de référence : 79 % (Estimations de la couverture vaccinale nationale par l'OMS/UNICEF, 2022) Niveau cible : 90 %</p>	<p>Enquêtes par grappe à indicateurs multiples/Exam en sectoriel, données administratives, estimations de la couverture vaccinale nationale par l'OMS/UNICEF</p>	<p>nutrition et d'EAH de manière équitable. Les capacités des communautés sont renforcées et ces dernières mettent en œuvre des mesures clés favorisant l'adoption de pratiques familiales essentielles.</p>	<p>Organisations non gouvernementales Secteur privé</p>			
		<p>Pourcentage de la population ayant recours au moins a) à des services de base d'approvisionnement en eau et b) à des services de base d'assainissement Niveau de référence : a) 81 %, b) 47 % (2021) Niveau cible : a) 90 %, b) 55 %</p>	<p>Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène</p>					
2.1, 2.2 et 3	Réalisation 2 D'ici à 2028, un plus grand nombre de filles, de garçons et d'adolescents, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, ont un accès inclusif et équitable à des possibilités d'apprentissage et d'acquisition de	<p>Résultats scolaires moyens dans les matières principales Niveau de référence : * Anglais (5^e année de primaire) : 50 % – sexe masculin (M) : 49,4 %, sexe féminin (F) : 50,5 % * Mathématiques (5^e année de primaire) : 32,8 % – M : 33,1 %, F : 32,6 % (2022)</p>	<p>Test d'évaluation nationale</p>		<p>Ministère de l'éducation primaire et secondaire, et autres ministères, départements et organismes Education Above All Banque mondiale Partenariat mondial pour l'éducation</p>	1 206	4 674	5 880

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	compétences de qualité et à un système éducatif sûr, protecteur et résilient.	<p>Niveau cible :</p> <p>* Anglais (5^e année de primaire) : Niveau cible : 55 % – M : 54 %, F : 56 %</p> <p>* Mathématiques (5^e année de primaire) : Niveau cible : 40 % – M : 41 %, F : 39 %</p>		<p>Les capacités des pouvoirs publics, ainsi que la coordination et la planification fondées sur des données probantes, sont renforcées et des politiques en faveur d'un apprentissage de qualité sont mises en œuvre.</p> <p>Les communautés et les enfants vulnérables sont mobilisés afin de revendiquer leurs droits à un apprentissage de qualité.</p>	<p>Groupe local des partenaires de l'éducation</p> <p>Système des Nations Unies</p> <p>Organisations non gouvernementales</p> <p>Secteur privé</p>			
		<p>Proportion de jeunes enfants scolarisés en première année de primaire ayant reçu une éducation préscolaire</p> <p>Niveau de référence : 69 % – M : 78 %, F : 64 % (2022)</p> <p>Niveau cible : 80 % – M : 85 %, F : 75 %</p>	SIGE					
2.1, 2.2 et 3	Réalisation 3 D'ici à 2028, les enfants et les adolescents défavorisés, en particulier les filles, sont enregistrés dès la naissance et bénéficient d'un système de protection de	<p>Pourcentage de jeunes femmes et de jeunes hommes âgés de 18 à 29 ans ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans, par genre et par âge</p> <p>Niveau de référence : F : 4,9 % (EDS 2019/2020) M : non disponible</p>	Enquêtes par grappes à indicateur multiple, EDS	Le Gouvernement et les acteurs nationaux ont des capacités accrues pour faire appliquer la législation, affecter un budget et mettre en œuvre des	<p>Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales, et autres ministères, départements et organismes</p> <p>Système des Nations Unies</p>	1 122	7 446	8 568

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	l'enfance efficace et opérationnel, qui les protègent contre la violence et les pratiques néfastes.	Niveau cible : F : 3 % M : à définir		politiques visant à augmenter l'accès à l'enregistrement des naissances et aux services de protection de l'enfance. Les enfants, les adolescents et les communautés vulnérables bénéficient de capacités accrues pour prévenir et signaler toute forme de violence, et pour exiger des services d'enregistrement des naissances.	Organisations non gouvernementales Secteur privé			
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée		Enquêtes par grappes à indicateur multiple, EDS						
Niveau de référence : 59 % – M : 60,3 %, F : 57,7 % (EDS, 2019/2020) Niveau cible : 75 % – M : 76,6 %, F : 73,3 %								
		Filles de 0 à 14 ans ayant subi des mutilations génitales féminines	Enquêtes par grappes à indicateur multiple, EDS					
		Niveau de référence : 50,6 % (enquête par grappe à indicateurs multiples, 2018) Niveau cible : 40 %						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1.1, 2.2 et 3	Réalisation 4 D'ici à 2028, les enfants et les adolescents vulnérables bénéficient de programmes de protection sociale fondés sur les droits fondamentaux, grâce à une affectation et à une exécution budgétaires équitables, efficaces et transparentes.	Pourcentage du budget total alloué au secteur social Niveau de référence : Santé : 9,53 % Éducation : 12,8 % Protection sociale : 0,36 % (2022) Niveau cible : Santé : 5 % au-dessus du niveau de référence Éducation : 5 % au-dessus du niveau de référence Protection sociale : 10 % au-dessus du niveau de référence	Rapport annuel du Ministère des finances et des affaires économiques	Le système de protection sociale dispose de capacités accrues pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les services afférents. Le Gouvernement et les acteurs nationaux ont la capacité de préparer, de mettre en œuvre et de suivre l'exécution d'un budget adapté aux besoins des enfants. Les communautés sont mobilisées et participent à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de protection sociale.	Ministère des finances et des affaires économiques, et autres ministères, départements et organismes Assemblée nationale Banque mondiale Union européenne Institutions financières internationales Système des Nations Unies Organisations non gouvernementales Secteur privé	391	3 771	4 162
		Nombre d'enfants couverts par des systèmes de protection sociale Niveau de référence : 78 030 (2023) Niveau cible : 100 000	Registre social national					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1.1, 2.1, 2.2 et 3	Réalisation 5 Le programme de pays est planifié, coordonné et géré afin de satisfaire aux normes garantissant une programmation de qualité et d'obtenir des résultats pour les enfants en Gambie	Pourcentage d'indicateurs clés de performance satisfaisant aux exigences du tableau de bord Niveau de référence : 0 % Niveau cible : 80 %	InSight (UNICEF)	Le programme est appuyé par une communication, un plaidoyer et des partenariats stratégiques. Les programmes sont coordonnés et suivis selon une approche multisectorielle tenant compte des questions de genre et adaptée à l'âge. Les institutions et les départements publics chargés de la planification et des prévisions disposent de capacités accrues pour produire et utiliser des données en vue d'influencer les politiques nationales et sectorielles concernant les enfants.	Ministère du Service public et autres ministères, départements et organismes Secteur privé Partenaires de la société civile Médias Système des Nations Unies	3 471	393	3 864

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Montant total des ressources						10 185	27 096	37 281